



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 089-248900383-20260120-DEC_PRE04_2026-AR

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 04/2026
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire
82/2023/ADM du 19 septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de
Communes

OBJET : Cession du véhicule Renault Kangoo immatriculé BB-448-MB

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération
Migennoise,

- Vu les articles L 5211-2 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du 19 septembre 2023 du Conseil Communautaire portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€
- Vu l'offre d'achat présentée par le Garage Migennes Automobiles pour le véhicule immatriculé BB-448-MB pour un montant de 300€TTC

Considérant les coûts élevés de réparation du véhicule précité

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de céder le véhicule Renault Kangoo immatriculé BB-448-MB au Garage Migennes Automobiles pour la somme de 300€TTC

ARTICLE 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget Des services généraux

Fait à Migennes, le 20 janvier 2026

Le Président,
F. BOUCHER

